



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Unité Départementale de Paris

Bobigny, le 25 JAN. 2018

Pôle interdépartemental de Prévention des risques naturels

Nos réf. : PIRIN/2018/43886

Vos réf. :

Affaire suivie par : Sylvia ETENAT

[sylvia.ettenat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvia.ettenat@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 87 36 46 13 - Fax : 01 87 36 40 00

Courriel : [pirin.ut75.drie-iff@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pirin.ut75.drie-iff@developpement-durable.gouv.fr)

LR avec AR 1A 145 120 1531 5

Monsieur le maire,

Votre commune est exposée aux risques d'affaissement et d'effondrement de terrain liés à la présence d'anciennes carrières. À ce titre, l'élaboration d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain est prescrite par arrêté préfectoral du 31 mars 2004.

Afin d'améliorer la connaissance de ces phénomènes sur votre territoire, j'ai demandé à l'Inspection générale des Carrières (IGC) de réaliser une étude d'aléas liés aux anciennes carrières.

Une première carte des aléas a ainsi été élaborée en 2006, elle présente plusieurs niveaux d'aléas allant de faibles à très forts. L'ensemble de ces zones correspondent aux secteurs exposés aux risques d'affaissements et d'effondrements localisés liés à la présence des anciennes carrières.

Suite à des ajustements méthodologiques au fil des années, une nouvelle carte d'aléas a été récemment proposée par l'IGC. Les zones aléas ont été réévaluées et la nouvelle carte d'aléas fait apparaître une zone d'aléa très fort plus étendue, en continuité avec la commune de Pantin.

Après une réunion avec les services techniques le 20 juillet 2017, puis avec les élus le 20 novembre 2017, je porte donc à votre connaissance cette étude. Je vous invite à mettre en œuvre les recommandations concernant l'urbanisme et l'information préventive indiquées dans l'annexe technique ci-jointe.

Enfin, je vous rappelle qu'en application de l'article L. 563-6 du Code de l'environnement, dès lors que l'existence d'une cavité souterraine dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux

Monsieur Daniel GUIRAUD  
Maire des Lilas  
Hôtel de ville  
96, rue de Paris – BP 76  
93 261 LES LILAS CEDEX



Certificat N° A 1607

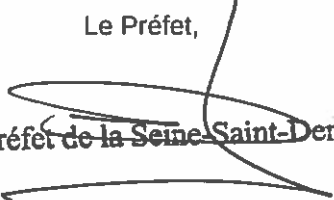
Champ de certification disponible sur :

[www.drie-iff.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drie-iff.developpement-durable.gouv.fr)

personnes ou aux biens est portée à votre connaissance, il vous appartient de m'en informer sans délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Durand'.

Le Préfet,  
  
~~Le préfet de la Seine-Saint-Denis~~  
Pierre-André DURAND